



LE 1^{ER} JANVIER 2017, VOTRE RUE CHANGE DE NOM LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES

Chère Madame, Cher Monsieur,

Les Villes d'Annecy, d'Annecy-le-Vieux, de Cran-Gevrier, de Meythet, de Pringy et Seynod se regroupent au 1^{er} janvier 2017.

Sur ce nouveau territoire, plusieurs rues portent le même nom et doivent donc être rebaptisées. En cas d'homonymie, les rues comportant le moins d'adresses changent de noms.

Pour Annecy, 6 voies sont concernées.

J'ai souhaité vous apporter dans ce document toute l'information nécessaire et vous accompagner le mieux possible dans ce changement.

En cas de nécessité, n'hésitez pas à contacter le service Vie des Quartiers :

- par téléphone au 04 50 33 88 23

- par mail à l'adresse suivante : vie.des.quartiers@ville-annecy.fr

Jean-Luc Rigaut,
Maire d'Annecy

Avec mes sentiments les plus dévoués,

LIBELLÉ DES ADRESSES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le principe retenu est de faire figurer la commune de résidence puis son code postal et le nom de la commune nouvelle « Annecy ».

JUSQU'AU 31/12/2016

M. DUPONT
34 AVENUE DE BROGNY
74000 ANNECY

devient →

À PARTIR DU 01/01/2017

M. DUPONT
34 AVENUE DE BROGNY
ANNECY
74000 ANNECY

JUSQU'AU 31/12/2016

M. DUPONT
12 RUE DE L'ÉGLISE
74600 SEYNOD

devient →

À PARTIR DU 01/01/2017

M. DUPONT
12 RUE DE L'ÉGLISE
SEYNOD
74600 ANNECY

LES 6 RUES D'ANNECY QUI CHANGENT DE NOM

~~PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE~~ devient ESPLANADE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
2 adresses

~~RUE DE LA LIBERTÉ~~ devient RUE DES JARDINS
6 adresses

~~RUE DES CHASSEURS~~ devient RUE ALPHONSE MÉTRAL
1 adresse

~~AVENUE DU STADE~~ devient AVENUE DU PARC DES SPORTS
47 adresses

~~ALLÉE DES CÈDRES~~ devient ALLÉE DES BICHES
pas d'adresse

~~ALLÉE DE LA BLONNIÈRE~~ devient ALLÉE DU CHALET CHAPPUIS
pas d'adresse

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2017

QUE FAUT-IL FAIRE ?

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

VOS PAPIERS D'IDENTITÉ NE CHANGENT PAS

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

VOTRE MODIFICATION D'ADRESSE DOIT ÊTRE SIGNALÉE ...

... à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAP, électricité, gaz, etc.).

À noter que vous pouvez mettre à jour votre adresse sur service-public.fr auprès des principaux organismes publics et privés.



Si vous avez besoin d'une connexion internet ou d'un accompagnement personnalisé, vous pouvez prendre rendez-vous avec un agent de proximité de votre bureau de Poste qui vous guidera dans vos démarches au 06 60 20 01 46 (service gratuit pris en charge par la Ville).

LA CARTE GRISE DE VOTRE VÉHICULE N'EST PAS À MODIFIER

Le changement d'adresse sur la carte grise n'est pas obligatoire dans le cas d'une fusion de communes.

Une dérogation est accordée à titre exceptionnel aux titulaires de certificat d'immatriculation quant à l'actualisation des données liées au domicile en cas de fusion de communes. Celle-ci s'applique même en cas de changement de dénomination de voie.

En revanche, **la mise à jour doit être effectuée lors de toute autre formalité administrative conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation** (par exemple, en cas de changement d'état civil).

Pour toutes vos démarches, une attestation nominative du changement de nom de rue peut vous être demandée, vous pourrez obtenir ce document en vous adressant au service Vie des quartiers de la Mairie.

PLUS D'INFORMATIONS

Service Vie des quartiers

04 50 33 88 23 / vie.des.quartiers@ville-annecy.fr

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2017

QUE FAUT-IL FAIRE ?

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL OU UNE ENTREPRISE

VOTRE MODIFICATION D'ADRESSE DOIT ÊTRE SIGNALÉE ...

... à vos clients, fournisseurs et collaborateurs.

... au **Centre des formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Haute-Savoie**. Ce dernier se charge ensuite de transmettre cette modification aux organismes intéressés.

Contact : www.haute-savoie.cci.fr / 04 50 33 72 00

Entreprise individuelle : Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal*

Professionnel libéral : Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal*

Société : Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal*

Micro entrepreneur : Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie à retirer auprès du service Vie des Quartiers.

VOTRE K-BIS EST À MODIFIER

Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse.

Cerfa n°11682*03 (M2) téléchargeable sur le site www.infogreffe.fr + délibération du Conseil Municipal*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie à retirer auprès du service Vie des Quartiers.

Il faut bien préciser que ceci n'est **pas un déménagement, mais une simple modification de l'intitulé de l'adresse** déterminé par décision administrative de la commune et l'envoyer au **Centre des formalités des entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Haute-Savoie**.

Renseignements : Tribunal du commerce / www.infogreffe.fr

LA CARTE GRISE DE VOTRE VÉHICULE N'EST PAS À MODIFIER

Le changement d'adresse sur la carte grise n'est pas obligatoire dans le cas d'une fusion de communes.

Une dérogation est accordée à titre exceptionnel aux titulaires de certificat d'immatriculation quant à l'actualisation des données liées au domicile en cas de fusion de communes.

En revanche, **la mise à jour doit être effectuée lors de toute autre formalité administrative conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation** (par exemple, en cas de changement d'état civil).

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

VOTRE MODIFICATION D'ADRESSE DOIT ÊTRE SIGNALÉE ...

... à tous vos membres.

... à la **Préfecture**. Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal* à déposer à la Préfecture

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie à retirer auprès du service Vie des Quartiers.